

Le merle de Maurice

ou Bulbul Orphée (passereau)

Nom scientifique : *Pycnonotus jocosus*

Importé à l'île Maurice en 1892 puis **introduit à la Réunion en 1972**, le **Bulbul Orphée** est considéré comme une **espèce invasive** qui ravage les **cultures fruitières et florales** (papayes, bananes, mangues, litchis, anthuriums, orchidées...).

Appelé couramment merle de Maurice, il **menace d'extinction le merle péï** (*Hypsipetes borbonicus*), merle forestier originaire de la Réunion (endémique) protégé depuis 1989. De plus, il **dissémine les graines** de nombreuses **plantes envahissantes** telles que le goyavier ou la vigne maronne et met ainsi en péril les forêts réunionnaises et les zones naturelles.

Espèce Nuisible !



Pycnonotus jocosus
(Bulbul Orphée)



A protéger !



Hypsipetes borbonicus
(Merle Péï)

Le Bulbul Orphée construit son nid dans les buissons et sa couvée comprend classiquement deux à trois œufs. Il colonise aussi le nid des oiseaux concurrents en détruisant leurs œufs.



Protégez vos cultures et le merle péï !

Le merle de Maurice fait l'objet d'une lutte obligatoire par **Arrêté préfectoral**. Le seul moyen de lutte autorisé tout au long de l'année est le **piégeage des adultes**. La FDGDON met en oeuvre cette lutte et propose un service de location de **cages pièges agréées**. Les agents de la FDGDON accompagnent les piégeurs pour garantir le succès de la lutte. Le piégeage est **strictement réglementé et contrôlé** par la Brigade de la Nature Océan Indien et le Service de Protection des Végétaux.



Contactez-nous :

**Siège de la FDGDON : 23, rue Jules Thirel
97 460 Saint-Paul - Réunion**

**Tel : 0262 45 20 00
Fax : 0262 45 25 42**